

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 7 août 1873

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 3 p. (49r, 50r, 51v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 7 août 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47488>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 août 1873](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin informe Cresson que l'expertise est presque terminée et qu'Esther Lemaire n'a pas donné suite à la deuxième demande de provision de la part des experts. Il fait remarquer qu'Esther Lemaire ne semble pas avoir besoin d'une nouvelle provision dans la mesure où elle laisse en friche une partie des biens acquis avec les sommes versées par Godin.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Lundi 7 Août 73

Monseigneur Cresson,

Indépendamment des lettres
que vous m'avez communiquées
de M. Delpach, il m'a écrit
de son côté pour me dire que
j'aurais à confier avec vous
de mon affaire, et peut-être
aussi avec lui. Je ne sais en
vérité ce que je pourrais vous
dire, car il n'y a aucun fait
nouveau à vous signaler, les
questions pendantes sont celles
que vous avez plaidées en première
instance.

Depuis le jugement de Vernier,
j'ai pressé l'expertise par tous
les moyens possibles, elle est à
peu près terminée aujourd'hui
pour ce qui est toute fois des

constatations que les experts avaient à faire. Ils ont maintenant à résumer leurs opérations ; si je ne sais le temps que cela leur demandera.

Je vous ai communiqué le règlement donné à Mme Godin par les experts pour son premier versement ; elle s'est refusée à répondre à la seconde demande de provision qui lui a été faite par M. M. les Experts.

Je pense que nous avons entre les mains tous les documents de première instance, peut-être nous ferai-je utilement la remarque que Mme Godin ne semble pas avoir beaucoup besoin de nouvelles provisions car elle laisse en friche une partie des biens qu'elle a acquis avec les sommes que

si lue au payés, et sa fortune
reste ainsi en grande partie
improductive.

Veuillez agréer, cher
Monsieur, mes très cordiales
civilités.

Gentilj-